



UNION NATIONALE DES MEDECINS SPECIALISTES CONFEDERES

79, rue de Tocqueville - 75017 PARIS - Tél. : 01.44.29.01.30. - Fax : 01.40.54.00.66.

www.umespe.com - umespe@club-internet.fr

PARIS, le 4 Janvier 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE ROLE DES MÉDECINS SPÉCIALISTES DANS L'ACCUEIL DES URGENCES

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rappelle que, depuis de nombreuses années, les médecins spécialistes libéraux sont contraints à des astreintes dans les établissements de soins privés sans recevoir, pour la plupart d'entre eux, aucune reconnaissance financière.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. s'est félicitée de la prise de position de Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, dans le cadre du congrès de la Fédération de l'Hospitalisation Privée, s'engageant à revoir ce dossier ancien sur la base d'une mutualisation « public-privé » en fonction des besoins par bassin de population.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. souligne que le recours plus fréquent à l'expertise des médecins spécialistes libéraux, notamment au niveau de leur cabinet dans le cadre du parcours de soins, permettrait de réduire en amont le nombre de patients ayant recours aux services d'urgence.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. demande qu'une plus grande responsabilité des patients soit mise en place pour éviter les accès inutiles ou de confort dans les services d'urgence, en particulier, dans le secteur public.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. soutient les demandes légitimes des médecins spécialistes anesthésistes réanimateurs dans le secteur public mais également dans le secteur privé, représentés par le SNARF, face à la pénibilité reconnue de cette spécialité.